

ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS DÉLÉGUÉS A LEURS MISSIONS

Les parents délégués connaissent parfois mal le champ d'action du conseil de classe et les procédures. Or, les parents sont des membres à part entière de la communauté éducative. Le dialogue avec les enseignants et autres personnels de chaque établissement doit être assuré. Les représentants de parents d'élèves participent aux conseils d'école, de classe et d'administration des établissements d'enseignement du second degré.

PUBLIC VISÉ	<u>Action à destination des parents délégués</u> (2 heures)
OBJECTIFS	<p>Informer les représentants des parents sur le fonctionnement de l'établissement, les interlocuteurs et les personnes ressources pour les familles. Fournir des outils aux parents pour devenir des partenaires efficaces de l'établissement. Donner les codes, les possibilités et les limites des interventions des parents délégués afin que leur représentation au conseil de classe et aux autres moments de la vie institutionnelle de l'établissement soit organisée.</p> <p><i>Cette formation peut être intégrée dans la formation des délégués élèves pour une connaissance commune et partagée.</i></p>
CONTENU DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Rôle et missions du parent-délégué. • Compréhension des instances de l'établissement. • Communication parents/parents, parents/institution. • Avant, pendant et après le conseil de classe (préparation, intervention, compte-rendu...).
MÉTHODE & OUTILS	<p>Notre formation est basée sur une approche participative et des méthodes pédagogiques actives. Nous travaillons à partir des représentations en prenant en compte la parole de tous pour construire des connaissances partagées par le groupe.</p> <p>Pour ce faire, nous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partons d'un constat partagé des besoins grâce à des échanges organisés. • Permettons aux participants d'être acteurs avec des méthodes pédagogiques actives et collaboratives • Développons un esprit critique (savoir prendre du recul) grâce à l'alternance des apports de connaissances, de réflexion, de mise en pratique.

Modalités d'intervention :

- Toutes nos prestations supposent l'adhésion à notre association pour l'année scolaire en cours (45€).
- Le ou les formateurs se présentent sur place en avance afin de réaliser les photocopies nécessaires et d'organiser l'espace de formation.
- L'établissement met à disposition une salle équipée d'un tableau et d'un vidéoprojecteur avec son ordinateur.
- Les frais de déplacement seront calculés en fonction de votre zone d'appartenance.

Contact : Carole GRISELAIN 06.87.72.42.76 / 09.82.36.52.92 c.griselain@aroeven.fr